



**PREFET DE L'HERAULT**

Montpellier, le 29 mars 2020

**Direction Départementale de la Protection des Populations**

Rue Serge Lifar  
CS 87377  
34184 Montpellier cédex 4

Tél : 04.99.74.31.55  
Email : ddpp@herault.gouv.fr

Le Préfet de l'Hérault

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 23 mars 2020, vous sollicitez mes services dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19. Vous souhaitez obtenir une autorisation de circulation spécifique pour vos licenciés, gardians et cavaliers amateurs, afin de leur permettre d'alimenter, abreuver et apporter des soins à leurs chevaux situés dans des pâturages éloignés.

Je vous informe qu'après concertation avec les autres départements concernés par cette problématique, je donne un avis favorable à votre demande.

Cette autorisation est conditionnée par l'application des mesures barrières pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 à savoir :

- Respecter strictement la distance d'au moins 1 mètre entre les personnes ;
- Se laver soigneusement des mains et se désinfecter avec gel hydroalcoolique ;
- Limiter le nombre d'intervenants se déplaçant dans le même véhicule à une personne, sauf exception justifiée ;
- Se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement.*

Le Préfet

**Monsieur Nicolas TRIOL**  
**Fédération Française de la Course Camarguaise**  
**485 rue Aimé Orand 30000 Nîmes**